

L'an deux mil vingt-et-un, le dix mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain SOUVRAIN, Maire

Date de convocation : 04/05/2021

**PRESENTS** : MM(es) Alain SOUVRAIN, Anne CHESNESEC, Michel DUFOUR, Raphaël GUILLOT, Philippe HUE, Laurent LAROCHE, Baptiste MALLANGEAU, Anne PRIGENT, Jean-Pierre REBOURS, Virginie RENO, Evelyne SERREAU

**ABSENT(ES) EXCUSE(ES)** : Sébastien BIETT, Myriam LELONG

Virginie RENO a été nommée secrétaire.

### **D 14-2021 Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'Adjoint Technique permanent à temps complet**

Compte tenu du départ à la retraite de M. PILON Jean-Maurice, adjoint technique principal de 1ère classe remplissant les fonctions d'agent des services techniques et de la nécessité de le remplacer, il convient de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un candidat, suite à l'offre d'emploi parue sur le site officiel du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

Décide la création d'un poste permanent d'ADJOINT TECHNIQUE (grade AT) à temps complet, échelle C1 : le poste sera pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

### **D 15-2021 Travaux de voirie Chemin Vicinal n°4**

Sont proposés des travaux de réfection de la voirie sur le Chemin Vicinal n°4 entre le carrefour avec la route Périgny et la limite de commune vers Villetrun.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 8 voix pour – 3 voix contre*

Retient le devis des Ets MARMION (Vendôme) pour un montant de 35 865.00 € HT soit 43 038.00 € TTC.

### **D 16-2021 Plan de relance « école numérique 2021 » - achat équipements informatiques**

Dans le cadre du plan de relance « école numérique 2021 » la commune a déposé une demande de subvention pour l'acquisition d'ordinateurs pour l'école publique. Elle peut en effet bénéficier d'une aide à hauteur de 70% plafonnée à 3500 € par classe, soit un cumul de 7000 € pour les équipements et 50% sur les ressources numériques sur la base de 10 € par enfant. Le dossier a le statut accepté depuis le 16/03/2021.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 voix pour – 1 abstention*

Retient le devis des Ets DARTY (Vendôme) pour l'achat de 11 ordinateurs et d'une imprimante, pour un montant global de 5 849.88 € TTC.

### **D 17-2021 Tarif de l'accueil périscolaire-garderie pour la rentrée 2021-2022**

Enfant de Coulommiers-la-Tour - Tarif de la vacation (matin ou soir)	2.00 €
Enfant hors commune - Tarif de la vacation (matin ou soir)	2.00 €
Droits d'inscription au service - Tarif appliqué par famille lors de l'inscription	15.00 €
Pénalité forfaitaire pour retard - Tout dépassement après 18h00	15,00 €

### **D 18-2021 Concession du droit de pêche**

Le tarif du droit de pêche au plan d'eau « Les Douves de la Tour », appliqué dans le cadre de la convention passée avec la Fédération de Loir-et-Cher pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, n'a pas été modifié depuis 2006 (1€ par mètre linéaire)

Il est proposé de le réévaluer comme suit : 1.167 € par mètre linéaire soit 350 € pour les 300 mètres linéaires de rive pris en compte.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers*

- Approuvent la revalorisation du tarif de droit de pêche telle que proposée par M. le Maire

## **D 19-2021 Avenant n°1 à la convention pour la réalisation de prestations de services pour la gestion du service d'assainissement entre la commune et la CA Territoires Vendômois**

Un avenant n°1 est nécessaire à la convention établie entre la commune et la CA Territoires Vendômois pour la gestion du service assainissement, suite au transfert de compétence au 01/01/2020.

Cet avenant vient préciser la durée et les conditions de dénonciation de ladite convention.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers*

- Approuvent l'avenant n°1 à la convention établie entre la commune et la CA Territoires Vendômois pour la gestion du service assainissement

---

## **D 20-2021 Création d'un marché de producteurs locaux**

Suite aux réunions de travail sur le sujet et à l'avis favorable de Mme la Présidente du Syndicat des Marchés de France en Loir-et-Cher, Monsieur le Maire propose la création d'un marché de producteurs locaux à Coulommiers-la-Tour, place du 8 mai 1945 au centre bourg. Le marché se tiendra les jeudis en semaine paire, de 16h30 à 19h00. Le droit de stationnement ne sera assujéti à aucune taxe. Un règlement sera élaboré et soumis pour avis audit syndicat.

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les conseillers*

- Décident la création du Marché de producteurs locaux aux conditions sus définies.

---

### **Questions diverses :**

- \* Elections départementales et régionales -20 et 27/06/2021 : préparation de la tenue du bureau de vote double.
- \* Sécurisation routière du bourg : recherche des aménagements adéquates et demande d'avis de la DDT à prévoir pour solliciter une aide au titre des amendes de Police.
- \* Défibrillateurs : étude projet de mise en place à la salle des fêtes
- \* Maison en ruines ruelle des Doves : faire estimer le coût des travaux pour sécuriser et/ou reconstruire dans l'hypothèse d'une acquisition communale. A défaut mandater l'expert du Tribunal Administratif pour procédure de péril imminent.
- \* Festivités 2021 : pas de feu d'artifice ni aucune manifestation pour le 14 juillet 2021, covid oblige.
- \* La Ruche 2021 : se tiendra à l'école privée (l'école publique étant en travaux cet été) du 12/07 au 06/08/2021 – la cantine sera prêtée pour la restauration du midi.
- \* Ecole : prévoir l'achat d'une alarme pour les alertes « sécurité »
- \* Contrôle des bornes incendie : sera effectué 1 an sur 2 par le SDIS et 1 an sur 2 aux frais de la commune – nécessité de créer la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – prévoir de repeindre les bornes
- \* Désherbage du cimetière : réflexion sur la réglementation
- \* Urbanisme : projet de constructions de maisons sur pilotis par l'acheteur potentiel du Moulin de Moulineuf : voir avis du service urbanisme de la CATV